



Sécurité :

Cusset renforce ses moyens pour répondre aux attentes des habitants

La sécurité demeure aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français. Selon les derniers baromètres de l'Observatoire de la délinquance et les enquêtes d'opinion, **près de 8 Français sur 10** considèrent que la tranquillité publique constitue une priorité de l'action municipale. Dans les villes de taille moyenne comme Cusset (13 800 habitants), cette attente est encore plus forte car les habitants souhaitent bénéficier à la fois d'une présence de proximité et d'une intervention rapide des forces de sécurité.

Face à cette évolution, la Ville de Cusset engage un plan ambitieux de renforcement de sa politique de sécurité, articulé autour de plusieurs axes : davantage de policiers municipaux, une présence accrue sur le terrain, une vidéoprotection modernisée et des partenariats renforcés avec les services de l'État.

Les villes moyennes sont confrontées à une évolution des besoins

Contrairement aux idées reçues, les problématiques de sécurité ne concernent plus uniquement les grandes métropoles.

Les villes comprises entre **10 000 et 20 000 habitants** connaissent elles aussi une progression des incivilités, des atteintes à la tranquillité publique, des dégradations de biens publics, des cambriolages ou encore des violences intrafamiliales. Les maires sont désormais en première ligne pour répondre aux attentes des habitants.

Aujourd'hui, près de **4 communes sur 10 disposent d'une police municipale**, contre moins d'une sur quatre au début des années 2000. Les effectifs nationaux dépassent désormais **28 000 policiers municipaux**, soit une progression de près de **50 % en vingt ans**.

Parallèlement, la vidéoprotection s'est largement développée : plus de **80 000 caméras** sont aujourd'hui installées sur la voie publique en France, principalement dans les communes de taille moyenne et les agglomérations.

Cette évolution traduit une volonté des collectivités de compléter l'action de la Police nationale par une présence quotidienne sur le terrain.



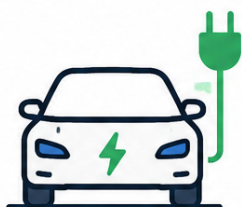
Cusset renforce progressivement sa Police municipale

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, la Ville prévoit un renforcement progressif de ses effectifs.

Dès 2026, un premier policier municipal sera recruté, avant deux recrutements supplémentaires à l'horizon 2028.

Les effectifs atteindront ainsi **8 policiers municipaux** (et un agent municipal administratif). Un chiffre proche de celui observé dans de nombreuses communes françaises de taille comparable disposant d'une police municipale structurée.

Cette évolution permettra de constituer **deux brigades opérationnelles**, d'élargir les amplitudes horaires, notamment jusqu'à **23 heures pendant la période estivale**, et de développer une véritable police de proximité grâce au renforcement de l'îlotage dans tous les quartiers.



Des moyens modernisés

La municipalité investit également dans les moyens matériels.

Un véhicule ancien sera remplacé par un véhicule électrique sérigraphié, plus économique à l'usage et mieux adapté aux interventions quotidiennes.

Les patrouilles à vélo seront renforcées grâce à l'acquisition d'un VTT supplémentaire, permettant une présence plus importante dans le centre-ville, les espaces verts, les manifestations et les secteurs piétonniers.



Une présence visible lorsque les habitants en ont le plus besoin

L'organisation du service évoluera afin d'être davantage en adéquation avec les rythmes de vie de la population.

Les patrouilles seront prolongées jusqu'à **23 heures en été**, période durant laquelle les rassemblements, les animations et la fréquentation des espaces publics sont les plus importants.

La Police municipale renforcera également sa présence :

- lors des grands événements ;
- sur le marché hebdomadaire ;
- aux abords des établissements scolaires ;
- sur les axes routiers les plus fréquentés.



Une vidéoprotection qui change de dimension

La vidéoprotection constitue aujourd'hui un outil majeur d'appui aux enquêtes et à la prévention.

Cusset dispose actuellement de **36 caméras** réparties sur son territoire.

Le nouveau programme prévoit le déploiement total de **100 caméras**, ce qui représente près de **7,2 caméras pour 1 000 habitants**, un niveau comparable aux villes les mieux équipées de cette strate.

Le Centre de Supervision Urbain sera modernisé et intégré au réseau mutualisé avec Vichy et Bellerive-sur-Allier afin d'améliorer la coordination des interventions.

La Ville déploiera également des caméras mobiles pouvant être installées rapidement sur des secteurs connaissant des difficultés ponctuelles, ainsi que des dispositifs spécifiques dans certains halls d'immeubles en quartier prioritaire notamment.



Une sécurité innovante

Cusset développera également un dispositif encore peu répandu dans les villes de cette taille : **les zones de sécurité renforcée.**

Ces espaces, équipés d'un éclairage spécifique et placés sous vidéoprotection, permettront de sécuriser :

- les ventes entre particuliers ;
- les remises d'enfants dans le cadre des gardes alternées ;
- certains échanges nécessitant un lieu neutre et sécurisé.

Ce dispositif, déjà expérimenté avec succès dans plusieurs communes françaises, répond à une demande croissante des habitants.

Une action coordonnée avec l'État

La politique municipale ne se substitue pas aux missions régaliennes de l'État.

Elle vient les compléter grâce à une coopération étroite avec la Police nationale et l'autorité judiciaire.

Le renouvellement de la convention de coordination, les échanges quotidiens entre les services et la mise en œuvre des orientations définies avec le Procureur de la République permettront d'améliorer encore la réactivité et l'efficacité des interventions.



Une ambition claire

Avec ce plan, la Ville de Cusset fait le choix d'une montée en puissance progressive mais durable de sa politique de sécurité.

Le renforcement des effectifs, la modernisation des équipements, l'extension de la vidéoprotection, le développement de nouveaux services et l'amélioration de la coopération avec les services de l'État constituent une stratégie cohérente qui place la protection des habitants au cœur de l'action municipale.